

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Délibération n° DB 2024-033**

Date de la convocation : 21/03/2024

Membres en exercice : 24

Membres présents : 16

Membres votants : 21

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

**Présents** : Mmes Danièle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, Françoise PAYEN et MM Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY, Yann DUGARD, Vincent FLEURY, Olivier GODART, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Désiré NANJI, Jean-Pol RICHELET et Benoît SINGLIT.

**Représentés** : M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Benoît SINGLIT, M. Pierre LAURENT-CHAUVET donne pouvoir de vote à M. Michel MEIS, M. Gérard LORFEUVRE donne pouvoir de vote à M. Roland CANIVENQ, M. Pierre POTRON donne pouvoir de vote à M. Désiré NANJI et M. René SALEZ donne pouvoir de vote à M. Vincent FLEURY

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

---

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC POUR LA RÉALISATION DES VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES RÉGLEMENTAIRES SUR LES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARGONNE ARDENNAISE ET DE LA VILLE DE VOUZIERS**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-10, L.5214-16 et suivants relatifs aux communautés de communes ;

Vu le Code de La Commande Publique, et notamment ses articles L2124-1 et suivants, R2124-1, R2161-1 et suivants ;

Vu la convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise et la Ville de Vouziers ;

Considérant la nécessité de réaliser un accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de vérifications périodiques réglementaires sur les bâtiments et équipements de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise et de la Ville de Vouziers, un groupement de commande a été lancé en application des articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique ;

Le coordonnateur du groupement est la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise.

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 19/02/2024 sur XMarchés et au BOAMP (Avis n°24-20624).

.../...

.../... Page 2/5 – Délibération n° DB2024-33

Ce marché est passé sous la forme d'une procédure adaptée ouverte, en application, notamment, des dispositions des articles L2123-1, R2123-1 à R 2123-6 du Code de la Commande Publique.

La date limite de remise des offres était fixée au 18/03/2024 à 12h00.

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date susmentionnée.

Le marché est alloti comme suit :

Lot 1 : vérifications des installations gaz et grandes cuisines.

Lot 2 : vérifications des installations électriques et des éclairages de sécurité.

Lot 3 : vérifications des installations d'alarme incendie, système SSI, de désenfumage.

Lot 4 : vérifications des appareils de levage, ascenseurs.

Lot 5 : vérifications des installations de protection contre la foudre.

Lot 6 : vérifications semestrielles des chariots et podiums.

Lot 7 : vérifications et maintenance des moyens de secours.

Les réponses aux questions posées par des opérateurs économiques les 20 février et 4 mars 2024 ont été publiées sur le profil acheteur respectivement les 21 février et 13 mars 2024.

Lors de la remise des offres, 9 plis ont été réceptionnés dans les délais par voie dématérialisée.  
1 offre a été reçue hors délais par mail par voie dématérialisée. Aucune excuse n'a été réceptionnée.

L'ouverture des plis et l'enregistrement des offres ont eu lieu le 19/03/2024 à 09h24.

L'analyse des offres, prévue au règlement de consultation, est basée sur les critères suivants :

- PRIX : 40% de la note finale
- TECHNIQUE : 60%

de la note, décomposée comme suit :

- Organisation envisagée pour réaliser les prestations : / 20
- Qualité des moyens mis en œuvre pour assurer l'exécution des prestations : /15
- Connaissance et prise en compte des contraintes des sites : /15
- Délais d'intervention sur site et délai de réception du rapport: /5
- Eco-responsabilité des prestations mises en œuvre (transport) : /5

Les offres sont classées après addition des notes.

L'analyse des offres est présentée au Bureau et fait ressortir le classement suivant :

.../...

LOT 1 : Vérification des installations gaz et grandes cuisines				
SOUSSIONNAIRES	Prix	NOTE FINANCIERE 40 %	NOTE TECHNIQUE 60 %	NOTE GLOBALE SUR 100
1 QUALICONSULT EXPLOITATION	5 500,00 €	40,00	42,25	82,25
2 SOCOTEC EQUIPEMENTS	8 640,00 €	25,46	44,50	69,96
3 DEKRA INDUSTRIAL	9 440,00 €	23,31	36,75	60,06
4 BUREAU VERITAS	8 960,00 €	24,55	32,00	56,55
5 APAVE EXPLOITATION FRANCE	14 800,00 €	14,86	35,00	49,86

LOT 2 : Vérifications des installations électriques et des éclairages de sécurité				
SOUSSIONNAIRES	Prix	NOTE FINANCIERE 40 %	NOTE TECHNIQUE 60 %	NOTE GLOBALE SUR 100
1 SOCOTEC EQUIPEMENTS	35 570,00 €	39,23	44,50	83,73
2 QUALICONSULT EXPLOITATION	34 881,50 €	40,00	42,25	82,25
3 DEKRA INDUSTRIAL	53 355,00 €	26,15	37,25	63,40
4 BUREAU VERITAS	48 006,00 €	29,06	32,00	61,06
5 APAVE EXPLOITATION FRANCE	63 753,00 €	21,89	35,00	56,89

LOT 3: Vérifications des installations d'alarme incendie, systèmes SSI, de désenfumage				
SOUSSIONNAIRES	Prix	NOTE FINANCIERE BASE 40 %	NOTE FINANCIERE BASE + PSE 40 %	NOTE TECHNIQUE 60 %
INFRUCTUEUX				

LOT 4 : Vérifications des appareils de levage, ascenseurs				
SOUSSIONNAIRES	Prix	NOTE FINANCIERE 40 %	NOTE TECHNIQUE 60 %	NOTE GLOBALE SUR 100
1 SOCOTEC EQUIPEMENTS	3 340,00 €	40,00	50,50	90,50
2 BUREAU VERITAS	3 440,00 €	38,84	38,50	77,34
3 DEKRA INDUSTRIAL	4 800,00 €	27,83	37,25	65,08
4 APAVE EXPLOITATION FRANCE	5 932,00 €	22,52	37,00	59,52

LOT 5 : Vérifications des installations de protection contre la foudre				
SOUSSIONNAIRES	Prix	NOTE FINANCIERE 40 %	NOTE TECHNIQUE 60 %	NOTE GLOBALE SUR 100
1 SOCOTEC EQUIPEMENTS	1 380,00 €	40,00	44,50	84,50
2 QUALICONSULT EXPLOITATION	2 570,00 €	21,48	42,25	63,73
3 DEKRA INDUSTRIAL	4 950,00 €	11,15	37,25	48,40
4 BUREAU VERITAS	5 580,00 €	9,89	32,00	41,89
5 APAVE EXPLOITATION FRANCE	8 100,00 €	6,81	35,00	41,81

LOT 6 : Vérifications semestrielles des chariots et podiums				
SOUSSIONNAIRES	Prix	NOTE FINANCIERE 40 %	NOTE TECHNIQUE 60 %	NOTE GLOBALE SUR 100
1 SOCOTEC EQUIPEMENTS	lot infructueux (irrégulier) : l'estimatif dépasse le maximum contractuel fixé			

LOT 7 : Vérifications et maintenance des moyens de secours				
SOUSSIONNAIRES	Prix	NOTE FINANCIERE 40 %	NOTE TECHNIQUE 60 %	NOTE GLOBALE SUR 100
1 SAPIAN	lot déclaré sans suite pour motif d'intérêt général pour insuffisance de concurrence			

Suite à l'établissement de ce classement, les candidatures sont vérifiées, au regard des éléments produits dans les dossiers de candidatures, les candidats disposent d'une capacité professionnelle, technique, économique et financière satisfaisantes.

Monsieur le Président propose alors aux membres du Bureau de retenir le classement proposé et de l'autoriser à signer les marchés avec les candidats concernés.

**Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, le Bureau Communautaire, DECIDE à l'unanimité d'attribuer les contrats suivants :**

- **Lot n°1 « Vérification des installations gaz et grandes cuisines » :**

Le Bureau décide à l'unanimité d'attribuer le marché à l'attributaire QUALICONSULT EXPLOITATION, pour un montant estimatif de 5 500 € HT (dont 1 420 € ht pour la 2c2a et 4 080 € HT pour la ville).

Le montant maximal de l'accord-cadre est de 5 000 € HT pour la 2c2a et 12 000 € HT pour la ville.

- **Lot n°2 : Vérifications des installations électriques et des éclairages de sécurité**

Le Bureau décide à l'unanimité d'attribuer le marché à l'attributaire SOCOTEC, pour un montant estimatif de 35 570 € HT (dont 8 628 € HT pour la 2c2a et 26 942 € HT pour la ville).

Le montant maximal de l'accord-cadre est de 14 000 € HT pour la 2c2a et 50 000 € HT pour la ville.

- **Lot n°3 : Vérifications des installations d'alarme incendie, systèmes SSI, de désenfumage**

Le lot est déclaré infructueux, en raison de l'absence d'offre et a été relancé avec une modification du cahier des clauses techniques particulières (retrait de la gestion des cartouches de CO2).

- **Lot n°4 : Vérifications des appareils de levage, ascenseurs**

Le Bureau décide à l'unanimité d'attribuer le marché à l'attributaire SOCOTEC, pour un montant estimatif de 3 340 € HT (dont 1 300 € HT pour la 2c2a et 2 040 € HT pour la ville).

Le montant maximal de l'accord-cadre est de 2 500 € HT pour la 2c2a et 4 500 € HT pour la ville.

- **Lot n°5 : Vérifications des installations de protection contre la foudre**

Le Bureau décide à l'unanimité d'attribuer le marché à l'attributaire SOCOTEC, pour un montant estimatif de 1 380 € HT (dont 0 € HT pour la 2c2a et 1 380 € HT pour la ville).

Le montant maximal de l'accord-cadre est de 8 200 € HT pour la ville.

.../...

- **Lot n°6 : Vérifications semestrielles des chariots et podiums**

Le lot est déclaré sans suite pour infructuosité liée à l'irrégularité de l'offre reçu au regard de l'estimatif dépassant le maximum fixé au document contractuel unique. Le lot sera relancé avec une modification du maximum fixé à l'acte d'engagement.

- **Lot n°7 : Vérifications et maintenance des moyens de secours**

Le lot est déclaré sans suite pour insuffisance de concurrence (motif d'intérêt général) et a été relancé avec une modification du cahier des clauses techniques particulières.

- **AUTORISE le Président à signer les actes à intervenir,**

La secrétaire de séance,

Françoise PAYEN



Le Président,



Benoît SINGLIT